

**Société Media Prod  
Madame Marlene ZARD  
Responsable de la publication  
Site [motoservices.com](http://motoservices.com)  
215 Rue JJ Rousseau  
92130 Issy Les Moulineaux**

Paris, le 5 Avril 2016

Objet : Demande de rectification suite à l'article du 23 mars 2016 sur la société Reflex Occaz

Madame La Responsable de la publication,

Dans l'article relatif à la société Reflex Occaz, publié par Monsieur Eric PHILIPPE sur votre site internet « [motoservices.com](http://motoservices.com) » le 23 mars dernier, vous avez révélé que la société Reflex Occaz proposait aux consommateurs une expertise automobile.

Nous vous transmettons une copie du courrier que nous adressons à la société Reflex Occaz afin de faire rectifier l'exactitude des informations portées sur son site internet concernant cette « expertise ». En effet, nous tenons à vous informer que la profession d'expert automobile est une profession réglementée dont le titre est protégé.

Nous vous remercions de bien vouloir par une nouvelle publication faire rectifier les informations contraires aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurant dans votre article précité.

Pour information, copie de ces correspondances sera également adressée au Ministère de l'Intérieur, autorité de tutelle de notre profession.

Nous vous prions de croire, Madame La Responsable de la publication, à l'assurance de notre considération distinguée.



Philippe OUVRARD  
*Président de la CFEA*